

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALU - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)

Membres absents : M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Provisions budgétaires - Autorisation de reprise et ajustement annuel

Madame Biot, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 janvier 2006, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 réformée le 1er janvier 2006, le Conseil Municipal a décidé de constituer des provisions budgétaires de droit commun, au titre, notamment, des contentieux engagés par les entreprises à la suite de la construction de l'Auditorium.

Les risques potentiels avaient été estimés, sur les exercices 2006 à 2010, à 5 620 000 €, en tenant compte des demandes formulées initialement par les entreprises, des sommes réglées en exécution des jugements du tribunal administratif par la Ville et des prétentions formulées devant le juge d'appel.

Compte tenu d'un solde antérieur de 957 600,17 € inscrit au bilan de la Ville, le montant global des provisions à constituer avait été évalué à 226 400 € au titre de 2006 et à 1 109 000 € au titre de chacune des années suivantes.

Or, cette année, la Ville a dû faire face à une dépense totale de 154 000 € en exécution de jugements du tribunal administratif. Il convient donc de reprendre cette somme sur les provisions déjà constituées à cet effet.

Par ailleurs, une nouvelle appréciation des risques potentiels, d'un montant de 3 030 000 €, conduit à modifier l'échéancier institué l'an dernier sur la base des données suivantes :

- provisions inscrites au bilan au 31 décembre 2005 :	957 600,17 €
- provisions constituées en 2006 :	226 400,00 €
- reprise sur provisions à réaliser en 2006 :	- 154 000,00 €
- provisions à constituer de 2007 à 2010 :	2 000 000,00 €

Total 3 030 000,17 € arrondi à 3 030 000 €

Cette estimation globale doit toutefois être appréciée avec toutes les réserves qui s'imposent, compte tenu de l'absence totale de certitudes quant à la date de notification des décisions de justice, à leur teneur, et aux risques de condamnation de la Ville.

C'est en raison même de ces incertitudes qu'un ajustement annuel s'avère nécessaire.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) autoriser, au titre de l'exercice 2006, une reprise sur provisions de 154 000 €, correspondant aux règlements effectués, en exécution de jugements du tribunal administratif, dans le cadre des contentieux engagés par les entreprises à la suite de la construction de l'Auditorium ;
- 2) décider de fixer à 2 000 000 €, soit 500 000 € par an, le nouveau montant des provisions à constituer au titre des exercices 2007 à 2010.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT